



## Mention d'information

### FONDS D'URGENCE « VITICULTURE » et « MHE »

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Fonds d'urgence « Viticulture » et « MHE »** » dont la finalité est **la transmission à la DRAAF Nouvelle Aquitaine la liste des chefs d'exploitation avec activité principale élevage bovin et viticulture de la région Nouvelle-Aquitaine, afin que ces derniers puissent bénéficier du fonds national d'urgence.**

Les informations traitées sont les suivantes :

- Les données d'identification
- Les données relatives à la vie professionnelle

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole du Limousin, pour le compte de l'ARC MSA Nouvelle-Aquitaine dans la limite de 2 mois, à compter de l'envoi du fichier.

L'accès aux données du fichier constitué est réservé :

- aux agents habilités de la caisse MSA du Limousin pour l'action de requêtage et d'envoi
- à la DRAAF Nouvelle-Aquitaine.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur la mission d'intérêt public, de ce fait, le droit d'opposition s'applique.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : [Commission Nationale Informatique et Libertés \(CNIL\)](#) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07